



MAIRIE de
MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE
540, rue Saint Léonard
76490

Tél 02.35.96.25.56
Fax 02.35.96.59.93

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David MALANDAIN, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le huit avril deux mil vingt et un.

Étaient présents: Mesdames GRENET Laëtitia, MALANDAIN Monique, LEGRAS Maya, SOUDET Antoinette, LAURENT Sandrine, BAUDRY Solenne et Messieurs GOUPIL Gérard, GUILLET Mathieu, MALANDAIN David, MAROUSE Daniel, MASCIER Guillaume, BAUDRY Frédéric

Étaient absents: Madame PIGNE Nadia, excusée et donnant procuration à Madame LEGRAS Maya, Monsieur GOSSELIN Edouard, excusé et donnant procuration à Monsieur GUILLET Mathieu, Monsieur DELAHOULIERE Joffrey, excusé.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 12, il a été procédé à la nomination du secrétaire, conformément à l'art. L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur Mathieu GUILLET a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Présentation et vote du compte administratif 2020 et compte de gestion 2020 du comptable du Trésor,
- Affectation du résultat 2020 sur 2021,
- Présentation et vote du budget primitif communal 2021,
- Vote du projet défense incendie
- Vote du projet remplacement escalier église Saint Léonard
- Vote du projet de restructuration/reconstruction du groupe scolaire
- Vote concernant l'adhésion au CAUE (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*)
- Taux communaux,
- Vote des subventions aux associations communales,
- Vote d'une subvention à l'association Bateau de Brotonne,
- Vote du crédit auprès du SDE76,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le bail du logement situé à l'école, une délibération concernant la garantie d'emprunt pour la société Immobilière Basse Seine, une délibération concernant un impayé de garderie, l'adoption du projet de création d'une mare et la création d'une haie végétale, ainsi qu'un accord de principe pour le budget consacré au livre pour le bicentenaire de la commune.

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal a été adopté à l'unanimité.

DL2021-15	Présentation et vote du compte administratif 2020 et compte de gestion 2020 du comptable du Trésor,
-----------	--

♦ **Présentation et vote du compte administratif 2020**

La lecture du Compte Administratif 2020 est faite par Madame Monique MALANDAIN, lequel peut se résumer comme suit :

Section d'investissement

- Dépenses prévues: 201 230,60 €
- Dépenses réalisées : 54 287,33 €
- Reste à réaliser : 25 000,00 €

- Recettes Prévues : 248 207,58
- Recettes réalisées : 215 300,85

Section fonctionnement

- Dépenses prévues : 666 558,44 €
- Dépenses réalisées : 423 231,68 €

- Recettes prévues : 666 558,44 €
- Recettes réalisées : 761 065,04 €

Résultat de clôture 2020

- Investissement : 161 013,52 €
- Fonctionnement : 337 833,36 €
- Résultat global : 498 846,88 €

Après délibération, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

♦ **Compte de Gestion 2020**

Madame Monique MALANDAIN expose aux membres de la Commission Administrative que le compte de gestion est établi par Mme COUTURIER, Trésorière, à la clôture de l'exercice.

Monsieur David MALANDAIN, Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à la Commission administrative.

La Commission Administrative, qui, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DL2021-16	Affectation du résultat 2020 sur 2021
-----------	--

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	PART AFFECTEE A LA SI	RESULTAT DE L' EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTE A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	179 525,03 €		- 18 511,51 €	25 000,00 €	-25 000,00 €	136 013,52 €
FONCTIONNEMENT	282 117,44 €		55 715,92 €			337 833,36 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	337 833,36 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	337 833,36 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0 €

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'affectation du résultat 2020 sur 2021 comme mentionné dans le tableau ci –dessus.

DL2021-17	Présentation et vote du budget primitif communal 2021
------------------	--

Madame Monique MALADAIN expose au Conseil Municipal le programme d'investissement pour 2021 :

- Honoraires du programmiste projet école
- Remplacement de l'escalier église Saint Léonard
- Aménagement de la cour de Madame HACHE
- Extension de l'atelier municipal
- Eclairage public : remplacement des ampoules en LED
- Remplacement de 3 armoires électriques
- Equipement défense incendie
- Remplacement de l'équipement téléphonique en mairie
- Installation fibre à la mairie et à l'école
- Achat de 5 tricycles pour l'école

Elle précise que tous ces travaux seront inscrits en investissement au budget primitif 2021.

Le budget primitif 2021 est équilibré en fonctionnement à la somme de **825 401,36 €** ainsi qu'en investissement à la somme de **442 530,59 €**

Après présentation, le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité des membres présents.

DL2021-18	Vote du projet défense incendie
------------------	--

Monsieur Mathieu GUILLET expose ce projet.

La commune a l'obligation de couvrir l'ensemble de son territoire en défense incendie.

Ce règlement engage la responsabilité du Maire au travers de nouvelles obligations particulièrement strictes relatives aux réserves incendie. En effet, désormais, les habitations doivent se situer à moins de 200 mètres d'une borne incendie, ou de 400 mètres dans le cas d'habitations isolées hors agglomération.

Une analyse rue par rue est actuellement réalisée par Monsieur Mathieu GUILLET avec le concours de Monsieur DA MOTA, conseiller de prévention à CAUX SEINE AGGLO.

Afin de pourvoir à cet équipement, la commune souhaite provisionner la somme de 36 000,00 €, sur la base de plusieurs devis (entreprise de TP, notaire, société des eaux...)

Cet investissement peut être subventionné à hauteur de 80%, par le biais de la DETR, le département ou l'agglo.

Il n'y a pas de date limite à l'application de ce règlement. Par souci de sécurité, il est néanmoins préférable de réagir rapidement. Cet investissement est de plus amené à augmenter avec le développement du territoire.

Résultats du vote :

Contre : **0 voix**

Abstention : **0 voix**

Pour : **14 voix**

Le projet est adopté.

DL2021-19	Vote du projet de remplacement de l'escalier église Saint Léonard
------------------	--

Monsieur David MALANDAIN souligne l'urgence de sécuriser l'accès au clocher, l'escalier étant vétuste et présentant un risque certain pour les usagers. Il est nécessaire d'intervenir rapidement.

Plusieurs devis sont en cours d'étude.

L'éventualité d'un escalier acier a été évoquée. Cette option ne s'avère pas moins onéreuse qu'un escalier bois et ne confère pas le même « cachet » que ce dernier.

Des demandes de subventions pour ce projet sont en cours d'analyse.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte ce projet.

DL2021-20	Vote du projet d'étude de restructuration du groupe scolaire
------------------	---

Monsieur David MALANDAIN précise que ce vote a pour objectif de provisionner un budget pour les honoraires d'un AMO (Assistant Maître d'œuvre).

Ce montant s'élève à 17 000,00 €, basé sur le devis d'un programmiste.

Peu de contacts ont été établis pour le moment.

L'architecte du Parc a fourni des contacts pour ce projet, qui n'ont pas encore été contactés.

Les doléances des institutrices ont été fournies.

15 000,00 € doivent être provisionnés afin de démarrer le projet avec l'AMO.

Madame GRENET souligne que le cahier des charges n'est pas suffisamment abouti pour engager quelqu'un. Il serait nécessaire d'organiser une visite de l'école la semaine prochaine pour les conseillers qui le souhaitent. Une date de réunion est à définir pour compléter le cahier des charges.

Le Conseil Municipal vote ce projet à l'unanimité.

DL2021-21	Vote concernant l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
------------------	---

Le C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a pour vocation la promotion de la qualité du cadre de vie. Investi d'une mission de service public, le C.A.U.E accompagne les particuliers et les collectivités.

La commune a fait appel à leurs conseils concernant le projet de réhabilitation du groupe scolaire.

Dans le cadre de l'adhésion à cet organisme, une cotisation annuelle de 0,117 € par habitant est requise.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce projet.

DL2021-22	Taux communaux
------------------	-----------------------

Madame Monique MALANDAIN rappelle que comme chaque année, il est nécessaire de voter des taux communaux.

Madame MALANDAIN précise que pour 2021, la taxe d'habitation ne fait plus partie des ressources fiscales de la commune et qu'il est donc nécessaire d'augmenter la taxe foncière sur le bâti et le non bâti afin de modérer la baisse des dotations perçues depuis ces dernières années.

Les propositions d'augmentation sont les suivantes :

- Taxe Foncière 42.68 % contre 40.66% en 2020
- Taxe Foncière non bâtie 37.32 % contre 35.56 en 2020

Après un débat des conseillers, il est procédé au vote :

Résultats du vote :

Contre : **3 voix**

Abstention : **6 voix**

Pour : **5 voix**

L'augmentation des taux communaux est refusée.

DL2021-23	Vote des subventions aux associations communales
------------------	---

Monsieur David MALANDAIN présente les différentes subventions prévisionnées pour 2021.

ORGANISME	Montant de la subvention
CCAS	6500,00 €
Amicale anciens élèves école de Maulévrier	1250,00 €
Amicale des anciens combattants	500,00 €
Amicale des pompiers	100,00 €
Association parents d'élèves collège Victor Hugo	100,00 €
Banque alimentaire	300,00 €
Bateau de Brotonne	693,12 €
Club des anciens	1250,00 €
Coopérative scolaire	3220,00 €
Ram Dam	1250,00 €
RASED	73,50 €
Union Sportive des 2 Vallées	1250,00 €
UNSS	110,00 €

Après présentation, le Conseil Municipal approuve ces subventions à l'unanimité.

DL2021-24	Vote d'une subvention au Bateau de Brotonne
------------------	--

Le Bateau de Brotonne vient en aide à certaines familles de la commune par le biais de distribution de colis de la Banque Alimentaire.

456 colis ont en effet été distribués sur la commune pour 158 ménages, en janvier 2021.

Le Bateau de Brotonne sollicite par conséquent notre commune afin de subvenir à leur besoin de financement, au prorata des personnes bénéficiaires de Maulévrier Sainte Gertrude.

Cette demande de financement s'élève à 693,12 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde cette subvention à l'unanimité.

DL2021-25	Vote du crédit auprès du SDE76
------------------	---------------------------------------

Dans le cadre du remplacement de l'éclairage public par des LEDS, madame Monique MALANDAIN propose le financement de ce projet par le biais d'un crédit auprès du SDE76.

En effet, 59 412,14 € sont à la charge de la commune, sur un montant global de 164 652,80 € et pourrait être financé par un crédit à taux zéro sur 4 ans. Le remboursement des échéances serait compensé par les économies d'énergie liées au passage en LED.

Résultats du vote :

Contre : **0 voix**

Abstention : **0 voix**

Pour : **14 voix**

DL2021-26	Convention changement lampadaires
------------------	--

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2020-0-76418-M3517 et désigné « l'Ancienne Route, rue Saint Léonard, Route du Clos Saint Pierre etc ... » dont le montant prévisionnel s'élève à 164 652,80 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 59 412,14 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 59 412,14 € T.T.C,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

DL2021-27	Bail concernant le logement situé à l'école
------------------	--

Des habitants de la commune ont vendu leur maison pour faire construire sur Maulévrier Sainte Gertrude. Ils nous ont sollicités afin de trouver une location temporaire sur la commune, le temps de la construction de leur bien.

Dans un souci de les aider dans leurs recherches, Monsieur le Maire propose de mettre à leur disposition le logement situé au-dessus de l'école communale.

Une visite a déjà été effectuée avec les futurs locataires, ces derniers sont intéressés.

Il est précisé que le montant du loyer sera de 395,00 € Charges Comprises, pour une entrée dans les lieux fin mai.

Quelques travaux sont à effectuer d'ici là (eau, électricité, douche ...).

Résultats du vote :Contre : **0 voix**Abstention : **0 voix**Pour : **14 voix**

DL2021-28	Garantie d'emprunt Immobilière Basse-Seine
------------------	---

11 logements sociaux sur la commune sont gérés par Immobilière Basse-Seine, et répartis comme suit :

- 5 logements situés l'Ancienne Route,
- 6 logements situés au Panage.

La société Immobilière Basse-Seine envisage des travaux importants sur ces derniers, avec pour objectif d'en améliorer les conditions de vie. A cet effet, la commune est sollicitée afin de se porter garante des travaux.

Madame Monique MALANDAIN précise qu'il n'y a aucune prise de risque pour la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette garantie d'emprunt à l'unanimité.

DL2021-29	Régularisation d'un impayé de garderie
------------------	---

Cet impayé datant de 2013 nous a été remonté par Madame COUTURIER, Trésorière.

Une relance avait déjà été effectuée en 2014 sans retour des personnes concernées.

Il est nécessaire de rajouter cette dépense au compte 6541 (perte irrécouvrable) et de prendre une délibération pour cette Admission en Non Valeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette régularisation.

DL2021-30	Création d'une mare et d'une haie végétale
------------------	---

Le projet est présenté par Monsieur Mathieu GUILLET.

La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.

Les travaux consisteraient à créer une mare dans la noue près de la mairie, d'une superficie d'environ 80 m². Cet espace est en effet reconnu trame verte. La mare qui existe déjà ne retient pour l'instant pas l'eau.

Un point bas d'environ 80 cm de profondeur permettrait de retrouver des niveaux d'eau plus conséquents sur une plus longue période.

L'estimation pour ces travaux serait de 1 500 euros, sur lesquels la commune n'aurait que 20 % à régler. Soit **300 euros** au maximum à la charge de la commune, le reste étant subventionné par le Parc National des Boucles de la Seine Normande.

Concernant la haie, elle serait d'une longueur de 410m au total, sachant que 240m sont en terrain privé et 170m sur la commune. L'entretien de celle-ci serait assuré par les agents communaux, ce qui entraînerait un besoin en formation et en équipement. La part revenant à la commune est estimée à environ 460 euros.

Résultats du vote :Contre : **0 voix**Abstention : **0 voix**Pour : **14 voix**

DL2021-31	Budget consacré au livre pour le bicentenaire de la commune
------------------	--

Le Conseil municipal souhaite la réalisation d'un livre pour célébrer le bicentenaire du regroupement de Maulévrier et de Sainte Gertrude. Un devis est actuellement à l'étude. Il est cependant nécessaire d'établir d'autre devis d'ici le prochain Conseil Municipal.

Il est proposé à la demande de Madame Sandrine LAURENT de voter une mise en concurrence de la proposition de Monsieur MOLKHOU, l'historien avec lequel la commune est en relation.

Résultats du vote :

Contre : **0 voix**

Abstention : **0 voix**

Pour : **14 voix**

Questions diverses

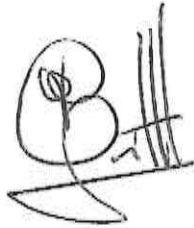
- Devis du menuisier d'Allouville : Un projet de création de boîtes à livres sur la commune est à l'étude. Monsieur Gérard GOUPIL est entré en contact avec un menuisier de la commune d'Allouville. Ce dernier propose la réalisation de boîtes à livres en bois, au prix unitaire de 295,00 €. Dans l'optique de réaliser un test afin de déterminer le succès de cette opération, Monsieur GOUPIL souligne le faible investissement de cette proposition.
- Engazonnement cimetière : Cette opération est programmée pour le mois de septembre. Cette opération sera réalisée par les agents de la commune avec des semis.
- RD 40 : Madame LEGRAS Maya soulève le problème de sécurisation de cet axe. L'aménagement de ralentisseurs type écluse pourrait être envisagé. Cette démarche nécessite l'intervention d'un Maître d'œuvre. Monsieur le Maire informe que le département peut déléguer le dossier voirie si la commune est Maître d'œuvre et récupère la gestion de la route après les travaux.
- Chemin de la Boutille : Madame LEGRAS Maya informe que ce chemin en impasse est souvent emprunté par des véhicules. Ces derniers se trouvent dans l'obligation d'effectuer un demi-tour. Le chemin étant trop étroit, les manœuvres de demi-tours s'effectuent souvent sur les propriétés adressées sur ce chemin.
Une signalisation serait à prévoir, type « interdit sauf riverain ». Il est nécessaire de prendre contact avec la police rurale à ce sujet.
- Antenne relai : L'implantation d'une antenne relai prévue chemin des Meilles suscite des mécontentements de la part des résidents proches. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des habitants ont entamé une procédure de recours gracieux qui pourrait retarder le début des travaux prévus en juin.
Monsieur le Maire souligne l'injonction de l'Etat de couvrir les zones blanches. La société SFR, opérateur en charge de l'implantation de l'antenne a été prévenue de la situation. Un déplacement de l'implantation d'origine pourrait contenter les habitants proches si l'opérateur daigne revoir le dossier.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 23h50.

MALANDAIN David



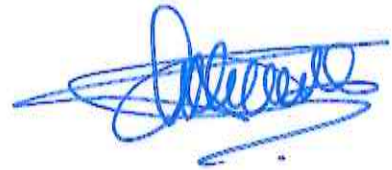
GUILLET Mathieu



GRENET Laëtitia



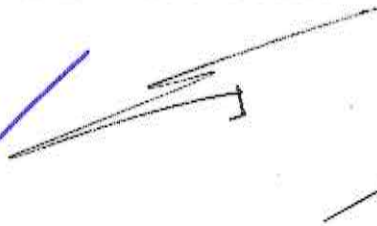
MALANDAIN Monique



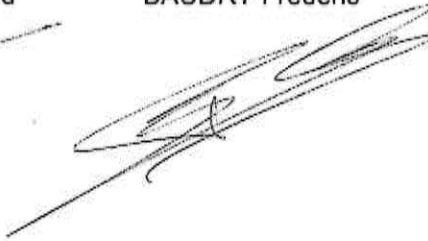
MASCRIER Guillaume



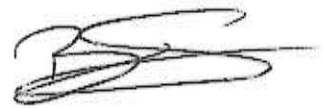
GOUPIL Gérard



BAUDRY Frédéric



Baudry Solenne



SOUDET Antoinette



MAROUSE Daniel



LAURENT Sandrine
(Procuration à Daniel
MAROUSE)



DELAHOULIERE Joffrey



PIGNE Nadia
(Procuration à Maya LEGRAS)



LEGRAS Maya



GOSSELIN Edouard
(Procuration à Mathieu
GUILLET)

